

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg



24078160

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 MAI 2024

DU BRABANT WALLON

Greffier

N° d'entreprise : **0426 772 680**

Nom

(en entier) :

(en abrégé) :

FERASER

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Bois du Chapitre 1 à 1460 Ittre**

**Objet de l'acte : Approbation des comptes annuels - Démission d'administrateur -
Nomination d'administrateur**

EXTRAIT ANALYTIQUE

L'ordre du jour de l'assemblée générales est le suivant :

1. Présentation des comptes annuels de l'exercice d'imposition 2024 - Approbation
2. Démission d'un administrateur
3. Nomination d'administrateurs

Réuni en date du 1er avril 2024, l'assemblée générale extraordinaire de la S.R.L. « FERASER. » a adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes annuels de l'exercice d'imposition 2024 (Revenus 2023)

L'administrateur unique présente les comptes annuels clôturés au 31.12.2023. Après un examen détaillé des comptes, ceux-ci sont soumis au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale approuve à l'unanimité lesdits comptes annuels.

DEUXIEME RESOLUTION – Démission d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Roger VANDEN BROECK en qualité d'administrateur unique de la Société avec effet au 31 mars 2024, conformément à son courrier de démission daté du 26 mars 2024.

L'assemblée générale remercie l'administrateur démissionnaire pour son dévouement, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION – Nomination de deux administrateurs

L'assemblée générale réunie ce jour, nomme à l'unanimité, en qualité d'administrateur non statutaire, avec effet au 1er avril 2024, pour une durée limitée de 6 ans conformément à l'article 13 des statuts, les deux administrateurs suivants :

1. Madame Carole VANDEN BROECK, de nationalité belge, née le 24 août 1984 à Berchem-Sainte-Agathe, qui accepte expressément ce mandat.

Son mandat est exercé à titre onéreux. La Société versera à l'Administrateur une rémunération fixe de 4.500,00€ par mois.

2. La société à responsabilité limitée « R.O », dont le siège social est établi Rue P. Lauwers 23 à 1780 Wemmel, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0445.174.867, elle-même représentée par son administratrice Madame Carole VANDEN BROECK de nationalité belge, né le 24 août 1984 à Berchem-Sainte-Agathe, ici présente et qui l'accepte, laquelle désigne comme représentant permanent Madame Carole VANDEN BROECK de nationalité belge, né le 24 août 1984 à Berchem-Sainte-Agathe, ici présente et qui l'accepte.

Son mandat est exercé à titre gratuit.

Pouvoirs et publications

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

MONITEUR BELGE
14 MAI 2024
BELGISCH STAATSBLAD

Réservé
au
Moniteur
belge

L'assemblée générale de la S.A. FERASER à l'unanimité, décide de mandater spécialement le cabinet d'avocats « Concordes Law firm » (Barreau de Bruxelles), représenté par l'un de ses avocats, avec faculté de substitution (cabinet d'avocats est sis à 1000 Bruxelles, rue Jacques Jordaens, 9), aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication de la présente décision auprès du Moniteur Belge, ainsi qu'auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire auprès de toute administration et/ou société généralement quelconque.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).